

République Française

Direction Générale Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Christine CABOS

**Réf**: SB/SF n° 2014.028

Marmande le 7 mai 2014

# Procès-verbal du conseil municipal du mardi 15 avril 2014

Nombre de conseillers en exercice: 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 9 avril 2014 s'est réuni le mardi 15 avril 2014 à 18 heures 30, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents: BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, ANGELY Lydie, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, BRETAGNE Karine, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles, BORDERIE Sophie, GAY Laurent, Conseillers Municipaux -

Absents ou excusés : /

Pouvoirs:/

Marilyn SPECOGNA est désignée secrétaire de séance.

Pas de pouvoirs donnés pour ce Conseil.

M. le MAIRE soumet à l'assemblée le procès-verbal du conseil municipal du 3 mars 2014, et demande aux élus s'ils souhaitent y apporter des modifications.

Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

M. le MAIRE informe les élus qu'un complément au dossier n°9 – (Election des représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes extérieurs) a été distribué sur table et sera donc ajouté et voté à la suite des propositions faites dans ce dossier.

M. le MAIRE donne lecture de la lettre de démission de M. Gérard GOUZES ainsi que le courrier par lequel M. Michel CERUTI, candidat suivant sur la liste « Marmande Avance » accepte de siéger au Conseil Municipal.

Il prononce son installation en temps que conseiller municipal et demande à M. CERUTI de prendre place.

A sa demande, M. le MAIRE donne la parole à M. CERUTI qui déclare :

« Monsieur le Maire, Chères collègues, Cher collègues,

Avec mes collègues de Marmande, je prends acte du choix démocratique des Marmandais. Mon souhait est animé par la volonté d'agir pour que la collectivité ne rajoute pas d'austérité à l'austérité, mais au contraire développe des services publics, accessibles à toute la population, vienne en aide et en soutien aux victimes de la crise, à toutes celles et ceux qui en ont besoin.

Pour une politique municipale qui, non seulement n'oublie pas l'humain mais qui en soit le cœur. C'est la condition du « mieux vivre» tous ensemble.

Les propositions que nous avons construites dans des ateliers citoyens durant la précampagne gardent toute leur pertinence et leur utilité.

Nous les défendrons en Conseil Municipal. Des dossiers majeurs comme le Front de Garonne, la rénovation des logements avec les 20 % en loyers modérés, le soutien au développement industriel avec VGA, la municipalisation de l'eau et de la restauration scolaire, le cadre de vie, l'environnement, la culture et la voirie, et surtout donner un nouvel élan à la démocratie de proximité que l'on appelle participative « habitants – communes – VGA ». Dossiers plus que jamais d'actualité. Autant de questions sur lesquelles vous êtes resté dans le flou pour ne pas dire relativement silencieux. En effet, il s'agit pour nous de faire de la collectivité un véritable bouclier social, et de solidarité, capable de corriger les inégalités générées par la crise d'un système (avec un président qui lui cède) qui a comme religion l'argent pour l'argent, la marchandisation de la vie à outrance.

J'entends avec mes collègues exercer pleinement mes responsabilités de Conseiller Municipal, par respect des engagements que nous avons pris devant les électeurs et de celles et ceux qui ont votés, ou qui comptent sur nous.

J'exercerai mon mandat dans le cadre d'une démarche constructive, combative en lien avec les citoyens sur les dossiers qui les concernent. Dans cet esprit, je souhaite que les élus de « Marmande Avance » aient la place qui leur revient dans toutes les représentations et commissions du Conseil Municipal. Je pense également aux moyens dont doivent disposer les élus de notre groupe de gauche pour travailler.

D'autre part, je ne peux siéger à coté d'un candidat, élu de la République certes, mais du Front National. Vous avez coupé notre groupe en deux, trois élus devant et au milieu vous nous avez glissé le candidat du Front National élu qui a voté pour vous comme Maire donc je demande à ce que le groupe Marmande Avance soit uni et que le candidat du Front National soit avec vos collègues.

Ma boussole est et restera l'intérêt général de la population! »

# A son tour J. HOCQUELET demande à intervenir, M. le MAIRE acquiesce :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Chères et Chers Collègues,

Nous souhaitions nous exprimer, nous les élus de la minorité issue de l'élection du 30 mars, dès le début de la mandature, pour vous dire l'état d'esprit qui nous animera tout au long des 6 années à venir. Nous n'avons pas souhaité nous exprimer lors du premier conseil. En effet c'était le conseil d'installation, celui où Gérard Gouzes a prononcé son discours d'adieu, celui où vous avez été élu Mr le Maire et où vous avez prononcé votre premier discours. Par respect pour ces 2 moments forts, nous avons voulu différer notre intervention.

Le 30 mars une majorité de Marmandais vous a confié la direction de notre Ville. Nous sommes profondément républicains et bien entendu nous respectons ce vote. Nous sommes donc la minorité municipale.

Après des années dans l'action au service des Marmandais, nous entendons continuer à travailler pour eux et pour notre Ville.

Nous serons donc attentifs à la sauvegarde des intérêts des Marmandais, nous serons vigilants quant à vos projets et décisions concernant notre Ville tout au long de ce mandat.

Nous travaillerons dans le respect, le vôtre Mr le Maire bien sur, celui de nos collègues de la majorité et aussi celui des services municipaux.

Femmes et hommes de Gauche et de progrès nous sommes attachés à nos valeurs et aux Marmandais. Nous sommes susceptibles de vous accompagner au cours de votre action pour peu que celle ci soit à l'avantage de notre Ville mais nous serons intransigeants si l'intérêt des Marmandais est remis en cause et certains d'entre eux laissés au bord du chemin.

Vous l'aurez remarqué nous employons le terme de « minorité » pour désigner notre groupe politique. Groupe constitué de nous 5, Anne Mahieu, Charles Cillières, Sophie Borderie, Fatima Figuès et moi même, dénommé « Demain, Marmande » et dont je suis le porte parole. Le terme de minorité donc et non pas celui d'opposition. L'opposition en politique, est l'ensemble des mouvements qui contestent les décisions des détenteurs du pouvoir. Vous détenez le pouvoir, il arrivera que nous contestions vos décisions, notre minorité sera alors d'opposition. Mais nous ne tomberons pas dans la description médicale du trouble d'opposition, à savoir : un ensemble de comportements agressifs, asociaux ou provocateurs survenant de façon répétitive et persistante. Un tel comportement ne nous correspondrait pas et cela ne servirait pas l'intérêt des marmandais, or celui ci sera notre fil rouge durant les 6 ans devant nous.

M. le Maire nous vous écoutons et lisons vos déclarations avec attention. Dans vos documents de campagne vous aviez 3 mots mis en avant: innover, servir, respecter. C'est pourquoi nous avons été très surpris, lors de votre discours d'investiture, que vous n'ayez pas eu un seul mot pour votre minorité, ne serait ce que pour la saluer. Nous avons bien noté qu'avant de clôturer le conseil municipal vous vous êtes rattrapé, si j'ose dire, en vous adressant à nous et en nous assurant de votre respect envers la minorité.

Alors nous conclurons en vous assurant que nous respectons la majorité mais par dessus tout les marmandais. C'est pourquoi nous accompagnerons tout ce qui sera bon peur eux et combattrons tout ce qui pourrait leur nuire. Merci de votre attention. »

Avant de proposer les dossiers soumis au débat, M. le MAIRE souhaite informer l'assemblée des Délégations aux adjoints qui ont été prises par arrêtés et énumèrent celles-ci :

Philippe LABARDIN, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé de la vie administrative et de l'économie locale Laurence VALAY, 2<sup>ème</sup> Adjointe chargée de la vie culturelle et de la préservation patrimoniale Bernard MANIER, 3<sup>ème</sup> Adjoint chargé de la communication, de la prospective et du développement durable

Martine CALZAVARA, 4<sup>ème</sup> Adjointe chargée de la vie sociale et solidaire

Didier DUTHEIL, 5<sup>ème</sup> Adjoint chargé de l'urbanisme, de l'équipement et de la vie des quartiers

Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE, 6<sup>ème</sup> Adjointe chargée du vivre ensemble, de la citoyenneté, du commerce et des associations sportives

Jean-Luc DUBOURG, 7<sup>ème</sup> Adjoint chargé de la vie sportive et des travaux Josette JACQUET, 8<sup>ème</sup> Adjointe chargée du budget et des finances

# Dossiers avec débat

# <u>Dossier nº 1</u> – Création des commissions municipales et désignation des membres

M. le MAIRE propose la création de quatre commissions - ou pôles - et suggère que chaque élu siège dans deux commissions.

Il énumère ces quatre grands pôles :

- 1. Finances- NTIC- Economie, emploi, insertion- Sécurité
- 2. Urbanisme, environnement- Travaux Logement
- 3. Culture, patrimoine, animations Sports
- 4. Social- Education, nouvelle citoyenneté, jumelage

L'assemblée procède à la désignation des élus au sein des commissions ce qui donne :

#### ▶ <u>Pôle 1</u>: Finances – NTIC – Economie, emploi, insertion – Sécurité

- Daniel BENQUET
- Josette JACQUET
- Jean-Christophe DALLA SANTA
- Philippe LABARDIN
- Bernard MANIER
- Didier DUTHEIL
- Martine CALZAVARA

- Marie-Catherine BALLEREAU
- Lydie ANGELY
- Serge CARBONNET
- Joël HOCOUELET
- Fatima FIGUES
- Michel CERUTI
- Laurent GAY

# ➤ <u>Pôle 2</u>: Urbanisme, environnement – Travaux - Logement

- Didier DUTHEIL
- Laurence VALAY
- Bernard MANIER
- Philippe LABARDIN
- Patrick COUZINEAU
- Patrick MAURIN
- Roland CHRISTEN
- Jean-Luc DUBOURG

- Brigitte CAMPS
- Jean-Pierre MARCHAND
- Michel HOSPITAL
- Joël HOCQUELET
- Fatima FIGUES
- Michel CERUTI
- Laurent GAY

# ▶ Pôle 3 : Culture, patrimoine, animations - Sports

- Laurence VALAY
- Jacqueline CORREGES
- Marie-Catherine BALLEREAU
- Karine BRETAGNE
- Sylvie DE LAMARLIERE
- Jean-Luc DUBOURG
- Marilyn SPECOGNA
- Marie-Françoise BOUGUES
- Patrick COUZINEAU

- Patrick MAURIN
- Roland CHRISTEN
- Anne MAHIEU
- Sophie BORDERIE
- Charles CILLIERES

#### ➤ Pôle 4 : Social – Education, nouvelle citoyenneté, jumelage

- Martine CALZAVARA
- Sylvie DE LAMARLIERE
- Nicole CARRERE-GALDIN
- Marie-Françoise BOUGUES
- Yolande MUNOZ
- Jacqueline CORREGES
- Marilyn SPECOGNA
- Brigitte CAMPS

- Jean-Christophe DALLA SANTA
- Michel HOSPITAL
- Anne MAHIEU
- Charles CILLIERES
- Sophie BORDERIE

<u>Votants</u>: 33 <u>Exprimés</u>: 33 - <u>Pour</u>: 33 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

# <u>Dossier n° 2</u> – Election des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code des Marchés Publics, M. le MAIRE propose de procéder à la désignation, à la proportionnelle, des représentant du conseil municipal au sein de la commission d'appel d'offres. M. le MAIRE précise que conformément à la règlementation en vigueur, il est président d'office et qu'il pourra désigner un vice-président. Il rappelle qu'il s'agit d'un vote à bulletin secret et désigne deux assesseurs M. HOSPITAL et N. CARRERE-GALDIN pour les opérations de vote qui donnent le résultat suivant :

## > Président :

Daniel BENQUET, Maire

### Titulaires:

- Philippe LABARDIN
- Sylvie DE LAMARLIERE
- Bernard MANIER
- Didier DUTHEIL
- Anne MAHIEU

## > Suppléants :

- Martine CALZAVARA
- J. Luc DUBOURG
- J. Pierre MARCHAND
- Alain VERDIER
- Michel CERUTI

Votants : 33 Bulletins : 33 Blancs ou Nuls : 1 Nombre de bulletins liste entière : 32

# <u>Dossier nº 3</u> – Désignation des membres de la commission de délégation de service public

M. le MAIRE informe que cette commission doit être constituée après élection des membres à bulletin secret, à la représentation proportionnelle. Elle est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Il précise que conformément à la règlementation en vigueur, il est président de droit et qu'il pourra désigner un vice-président. S'agissant d'un vote à bulletin secret, il désigne deux assesseurs : R. CHRISTEN et B. CAMPS pour les opérations de vote qui donnent le résultat suivant :

#### > Président :

Daniel BENQUET, Maire

Nombre de bulletins liste entière : 33

Titulaires:

- Patrick MAURIN
- Serge CARBONNET
- Philippe LABARDIN
- Jean-Luc DUBOURG
- Michel CERUTI

Votants: 33

Bulletins: 33

Nuls: 0

➤ Suppléants : - Alain VERDIER

- J. Christophe DALLA SANTA

- Roland CHRISTEN
- Didier DUTHEIL

- Fatima FIGUES

Dossier n° 4 – Désignation des délégués au sein des EPCI

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le MAIRE précise que la désignation des délégués auprès des EPCI doit se faire obligatoirement à bulletin secret. Il propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de ses représentants auprès des divers syndicats par un bulletin général.

M. le MAIRE désigne A. VERDIER et K. BRETAGNE pour les opérations de vote qui donnent le résultat suivant :

Votants: 33

Bulletins: 33

Nuls:0

Nombre de bulletins liste entière : 33

# 1- SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION NORD DE MARMANDE

Titulaires (2)

- Patrick COUZINEAU
- Patrick MAURIN

Suppléants (2)

- Alain VERDIER
- · Michel CERUTI

#### 2- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DU SUD DE MARMANDE

Titulaires (2)

- Jean-Christophe DALLA SANTA
- Jean-Luc DUBOURG

Suppléants (2)

- Lydie ANGELY
- Joël HOCQUELET

# 3- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'AVANCE

Titulaires (2)

- Jean-Luc DUBOURG
- Jean-Christophe DALLA SANTA

Suppléants (2)

- Jean-Pierre MARCHAND
- Michel CERUTI

# 4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE FOURQUES - COUSSAN

(6 titulaires et 6 suppléants dont 3 titulaires et 3 suppléants obligatoirement choisis parmi les propriétaires ou exploitants qui habitent le périmètre protégé)

Titulaires (6)

- Daniel BENOUET
- Jean-Luc DUBOURG
- Jean-Christophe DALLA SANTA
- Albert PREVOT
- Bernard MARINIERE
- Dominique CHASTEAU

Suppléants (6)

- Didier DUTHEIL
- Michel HOSPITAL
- Sophie BORDERIE
- Christian BAZAS
- Joël BOURRIAGUE
- · Aurélien LANDEAU

# 5 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA MOYENNE GARONNE

(5 titulaires et 5 suppléants dont 2 titulaires et 2 suppléants obligatoirement choisis parmi les propriétaires ou exploitants qui habitent le périmètre protégé)

Titulaires (5)

- Daniel BENQUET
- Jean-Pierre MARCHAND
- Michel HOSPITAL
- Frédéric PERIN

Suppléants (5)

- Patrick MAURIN
- Roland CHRISTEN
- Joël HOCOUELET
- Jean FORNASSIER

Albert PREVOT

#### Bernard MARINIERE

# 6 – DELEGUES A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES D'INONDATION (FDPRI47)

Titulaires (2)

• Daniel BENQUET

• Didier DUTHEIL

Suppléants (2)

- Philippe LABARDIN
- Patrick MAURIN

#### 7 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES DE TONNEINS

- Titulaires (2)
  - Patrick MAURIN
  - Alain VERDIER

#### 8 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU COLLEGE DU MAS D'AGENAIS

Titulaires (2)

Suppléants (2)

- Patrick MAURIN
- Alain VERDIER

- Karine BRETAGNE
- Charles CILLIERES

#### 9 - SIVOM DE SEYCHES

Titulaire (1)

Suppléant (1)

• Didier DUTHEIL

· Jean-Luc DUBOURG

# 10 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTIRICTE ET D'ENERGIE DE LOT-ET-GARONNE

Titulaire (1)

Suppléant (1)

• Michel HOSPITAL

Bernard MANIER

#### 11 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHENIL-FOURRIERE DE LOT-ET-GARONNE

Titulaire (1)

Suppléant (1)

Michel HOSPITAL

Serge CARBONNET

# <u>Dossier n° 5</u> – Désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration de l'EPA – Cité de la Formation Marmande

M. le MAIRE informe les élus que par les délibérations n° 2009 G du 2 juillet 2009, n° 2009 I 04 du 2 novembre 2009 et n° 2010 A 04 du 8 février 2010, a été créé l'Etablissement Public Administratif en charge de la gestion de la Cité de la Formation Professionnelle dénommé « EPA — Cité de la Formation-Marmande. Suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, Il propose la désignation de 6 membres de la ville de Marmande, membres du Conseil Municipal de la Commune, en qualité de membre fondateur.

M. le MAIRE précise qu'il appartiendra à l'EPA de prévoir une réunion du Conseil d'Administration afin d'élire en son sein un Président et un Vice-Président qui doivent être statutairement membres du Conseil municipal de la ville de Marmande (article R 2221-55 du CGCT)

Cette désignation devant se faire par vote à bulletin secret, il désigne deux assesseurs : Marie-Françoise BOUGUES et Jean-Christophe DALLA SANTA pour les opérations de vote.

Pendant le dépouillement, M. le MAIRE précise à l'assemblée « qu'il n'acceptera pas pendant cette mandature que le Conseil Municipal devienne une tribune politique, qu'il est évident que cette assemblée doit être l'expression des représentants de la population marmandaise mais en aucun cas, elle ne sera l'expression de représentants de politiques nationales »

M. CERUTI exprime à M. le MAIRE que pour l'instant, il n'a pas répondu à sa demande faite dans son intervention du début de la séance.

# Le résultat du vote est le suivant :

Votants: 33

Bulletins: 33

Nombre de bulletins liste entière : 32

Titulaires (6)

- Daniel BENQUET (33)
- Bernard MANIER (33)
- Martine CALZAVARA (32)
- Lydie ANGELY (33)
- Philippe LABARDIN (33)
- Fatima FIGUES (33)

# <u>Dossier nº 6</u> – Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre d'administrateurs

M. le MAIRE rappelle que chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et qu'en application de l'Article R. 123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants élus du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il propose de fixer à douze le nombre d'administrateur du C.C.A.S répartis comme suit :

Six membres élus au sein du conseil Municipal,

Six membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Au nom de l'opposition, S. BORDERIE intervient sur ce dossier et constate une modification du nombre d'administrateurs du CCAS qui passe de 16 à 12 ce qui a pour conséquence de réduire de 8 à 6 le nombre d'élus et de 2 sièges à 1 la représentativité de l'opposition. Elle souhaite une explication sur ce changement et d'autre part connaître le nom des administrateurs et des structures qu'ils représenteront nommés par le Maire.

M. le MAIRE lui précise qu'il y a suffisamment de commissions au travers desquelles il est possible de s'exprimer et au sein desquelles on peut travailler. Douze administrateurs au Conseil d'Administration lui semble raisonnable puisque d'autres personnes sont appelées à travailler dans ce CCAS, cette décision découle du bon sens. Concernant la liste issue de la société civile, il précise qu'elle n'est pas encore arrêtée et que devant le nombre important de propositions, il statuerait dans les jours à venir.

<u>Votants</u>: 33 <u>Abstention</u>: 5 (MAHIEU – HOCQUELET - BORDERIE – CILLIERES - FIGUES) <u>Exprimés</u>: 28 <u>Contre</u>: 1 (CERUTI) <u>Pour</u>: 27 <u>Dossier adopté à la majorité</u>)

# <u>Dossier nº 7</u> – Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la fixation de douze administrateurs du CCAS, M. le MAIRE propose de désigner les 6 représentants élus du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Il précise que le Maire est Président de droit et que le vote doit se faire par vote à bulletin secret au scrutin proportionnel. Il désigne comme assesseurs J. CORREGES et B. MANIER pour les opérations de vote qui donnent le résultat suivant :

Sont élus pour siéger au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale:

#### > Président :

Daniel BENQUET, Maire

Titulaires:

Votants: 33

Bulletins: 33

Nombre de bulletins liste entière : 32

Ont obtenus:

Martine CALZAVARA: 32Marie-Françoise BOUGUES: 32

Brigitte CAMPS: 32Lydie ANGELY: 32Yolande MUNOZ: 32Sophie BORDERIE: 33

# **Dossier n° 8** – Délégations du Conseil Municipal au Maire

M. le MAIRE informe l'assemblée qu'en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre d'attributions pendant la durée de son mandat. Il liste les missions prévues à ces articles et fait procéder au vote.

M. CERUTI demande la parole et annonce qu'il ne prendra pas part au vote car il demande au Maire de respecter l'opposition en ne scindant pas en deux le groupe d'opposition.

M. le MAIRE rappelle que cela s'était déjà produit alors qu'il était dans l'opposition. M. CERUTI étant le dernier de la liste « Marmande Avance » et L. GAY le premier de la liste « Marmande Bleu Marine », il estime que l'ordre est respecté.

Le résultat du vote est le suivant :

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32-

*Pour* : 32

Dossier adopté à l'unanimité

<u>Dossier nº 9</u> – Election des représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes extérieurs

M. le MAIRE rappelle que suite au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de divers organismes. Il précise que la règlementation offre au Conseil Municipal la possibilité de procéder à ces désignations sans vote à bulletin secret, mais dans ce cas, il doit se prononcer sur le mode d'élection choisi. Il propose de procéder à toutes ces désignations sans vote à bulletin secret.

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32-

*Pour* : 32

adopté à l'unanimité

Le résultat des votes est le suivant :

## 1 - ASSOCIATION DE SERVICE ET DE SOINS A DOMICILE (ASSAD)

Titulaires (3)

- Martine CALZAVARA
- Bernard MANIER
- Brigitte CAMPS

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

#### 2 - CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE MARMANDE - TONNEINS

- Titulaires (3)
  - Daniel BENOUET
  - Martine CALZAVARA
  - Marie-Françoise BOUGUES

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

#### 3 - DELEGUES AUPRES DU CNAS

Titulaires (2)

- Martine CALZAVARA
- Marie-Catherine BALLEREAU

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

# 4 - CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE M. RAVEL (Président et vice-président sont membres de droit)

- Titulaires (7)
  - Daniel BENQUET, Président
  - Laurence VALAY, Vice-présidente
  - Jacqueline CORREGES
  - Marie-Catherine BALLEREAU
  - Karine BRETAGNE
  - Marilyn SPECOGNA
  - Patrick COUZINEAU
  - Anne MAHIEU

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

#### 5 - COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

(6 membres du conseil municipal dont l'adjoint aux sports)

- Titulaires (6)
  - Daniel BENQUET
  - Jean-Luc DUBOURG
  - Sylvie DE LAMARLIERE
  - Jean-Pierre MARCHAND
  - Roland CHRISTEN
  - Charles CILLIERES

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

<u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32

Dossier adopté à l'unanimité

# 6 - SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA HALLE DU MARCHE

- Titulaire (1)
  - Jean-Christophe DALLA SANTA

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

#### 7 – CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON DE RETRAITE DE MARMANDE

- Titulaire (1)
  - Yolande MUNOZ

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votanta : 32 Eminio (a : 33 Berni

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

# 8 – COMMISSION CONSULTATIVE DES HALLES ET MARCHES

- Représentants du conseil municipal (5)
  - Laurence VALAY
  - Sylvie DE LAMARLIERE
  - Philippe LABARDIN
  - Alain VERDIER
  - Anne MAHIEU

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

#### 9 – QUESTIONS DE DEFENSE

Titulaire (1)

Bernard MANIER

Suppléant (1)

Jean-Christophe DALLA SANTA

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

## 10 - COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE

Titulaire (1)

Suppléant (1)

Martine CALZAVARA

Lydie ANGELY

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

## 11 - UN REPRESENTANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE CASTELJALOUX

- Titulaire
  - Martine CALZAVARA

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

#### 12- UN REPRESENTANT A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Titulaire
  - Jean-Pierre MARCHAND

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u> 13 - MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE - MARMANDE TRANQUILLITE

(4 titulaires, 4 suppléants + 3 membres désignés par le Maire)

- Titulaires (4)
  - Bernard MANIER
  - Serge CARBONNET
  - Jean-Christophe DALLA SANTA
  - Patrick MAURIN

- Suppléants (4)
  - Didier DUTHEIL
  - Yolande MUNOZ
  - Jean-Pierre MARCHAND
  - Jacqueline CORREGES

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32 <u>Dossier adopté à l'unanimité</u>

#### 14 - COMMISSION AD'HOC MARCHES PUBLICS

- Titulaires (4)
  - Philippe LABARDIN
  - Josette JACQUET
  - Serge CARBONNET
  - Anne MAHIEU

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32 Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

#### 15 - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

- Titulaires (6)
  - Bernard MANIER
  - Didier DUTHEIL
  - Philippe LABARDIN
  - Josette JACQUET
  - Sylvie DE LAMARLIERE
  - Michel CERUTI

- Suppléants (6)
  - Jean-Luc DUBOURG
  - Jean-Christophe DALLA SANTA
  - Roland CHRISTEN
  - Serge CARBONNET
  - Marilyn SPECOGNA
  - Sophie BORDERIE

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

# 16 - COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Titulaires (6)
  - Bernard MANIER
  - Didier DUTHEIL
  - Philippe LABARDIN
  - Josette JACQUET
  - Marie-Françoise BOUGUES
  - Michel CERUTI

- Suppléants (6)
  - Jean-Luc DUBOURG
  - Jean-Christophe DALLA SANTA
  - Roland CHRISTEN
  - Serge CARBONNET
  - Marilyn SPECOGNA
  - Sophie BORDERIE

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u>: 32 <u>Exprimés</u>: 32- <u>Pour</u>: 32

Dossier adopté à l'unanimité

## 17 - COMMISSION CONSULTATIVE DU PERSONNEL

- Titulaires (6)
  - Philippe LABARDIN
  - Bernard MANIER
  - Laurence VALAY
  - Didier DUTHEIL
  - Sylvie DE LAMARLIERE
  - Anne MAHIEU

- Suppléants (6)
  - Josette JACQUET
  - Jean-Christophe DALLA SANTA
  - Patrick MAURIN
  - Lydie ANGELY
  - Karine BRETAGNE
  - Marie-Françoise BOUGUES

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

<u>Votants</u> : 32

Exprimés: 32- Pour: 32

Dossier adopté à l'unanimité

# **Dossiers** techniques

<u>Dossier nº 10</u> — Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2014

A J. HOCQUELET qui s'interroge sur l'acceptation par la Préfecture de l'inscription en dépenses d'investissement de petits accessoires d'un faible montant, M. le MAIRE répond qu'il s'agit d'une demande technique des services selon la pratique habituelle.

M. CERUTI refuse de prendre part au vote

Votants: 32 Exprimés: 32-

*Pour : 32* 

Dossier adopté à l'unanimité

# **Décisions**

- ◆ Décision n° 2014.031 − 25.02.14 Remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de carburant, concernant Monsieur BROSOLO Laurent et Madame DUIZABO Pauline Déplacements à ANGERS au Salon du Végétal
- Décision n° 2014.032 25.02.14 Maîtrise d'œuvre Chapelle CAILLADE Marché n°14.01
- Décision n° 2014.033 25.02.14 Achat d'un Terrain Multisports Marché 14.03
- Décision n° 2014.034 27.02.14 Semences gazonnées et Végétaux Marché n°11.04 Avenant n°1 Lots 1 et 2
- ◆ Décision n° 2014.035 27.02.14 Convention de formation avec le CNFPT (Monsieur Jérémie BEZOS)
- ◆ Décision n° 2014.036 03.03.14 Mise à disposition de locaux municipaux en faveur de l'Association du Festival Lyrique en Marmandais sur le site du Marché Gare Municipal
- Décision n°2014.037 05.03.2014 Contrat de spectacle pour « Raconte-moi une histoire » animée par l'association : « Les Thérèses »
- Décision n°2014.038 10.03.14 Vente de fauteuils du Comoedia
- ◆ Décision n° 2014.039 − 11.03.14 Convention de formation CERTIFICATION GENETTE (Monsieur BALDASSARI Philippe)
- Décision n° 2014.040 12.03.14 Location d'engins Marché n°14.04
- Décision n° 2014.041 13.03.14 Contrat Affranchissement Courrier Entreprise (ACE)
- Décision n° 2014.042 14.03.14 Achats de fournitures pour Plafond Coupe-Feu Marché 14.002
- ◆ Décision n° 2014.043 19.03.14 Convention de formation « TONFA » de M. CAMPAGNOL Olivier et M. BENKHADDA Jaouad
- Décision n° 2014.044 20.03.14 Souscription des contrats d'assurance du personnel risques statutaires Marche n° 13.16 Avenant n°1
- Décision n° 2014.045 20.03.14 Chapelle SAINT BENOIT -Travaux de gros œuvre extérieur -Marché n°13.10 - Avenant n°2 – Lot 1
- Décision n° 2014.046 21.03.14 Achat de Fournitures diverses pour la Médiathèque Marché n°11.17 – Lot N° 7 – Avenant n° 1
- Décision n° 2014.048 24.03.14 « Stage de danse Hip Hop »
- Décision n° 2014.049 25.03.14 Prix de la ville pour l'exposition du Salon de Printemps au musée Marzelles
- Décision n° 2014.050 25.03.14 Chapelle Saint Benoit Travaux de Gros œuvre extérieur -Marché n°13.10 - Avenant n°2 – Lot 2
- Décision n° 2014.051 28.03.14 « Randonnée contée »
- Décision n° 2014.052 01.04.14 Convention de formation avec les FRANCAS (Monsieur Rachid RAMI)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 20 heures 00.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire de Marmande,

D.G.

Marilyn SPECOGNA

**Daniel BENQUET** 

A. Seugust